COMMUNIQUE DE PRESSE
Conseil de l'Europe
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

T +33(0)390214895 www.coe.int/congress congress.web@coe.int

Réf. CG-PR 036 (2014)

Démocratie locale en Arménie : 200 maires et conseillers municipaux réunis en séminaires à Gyumri et Sisian

Strasbourg, le 3 septembre 2014 - Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe organise deux séminaires sur le thème « Promouvoir la démocratie locale en Arménie » à Gyumri et Sisian, les 9 et 11 septembre 2014. Près de 200 maires et conseillers municipaux représentant toutes les provinces (*marzes*) d'Arménie se réuniront autour de quatre ateliers sur le principe de subsidiarité, le système de finances et de fiscalité locale, la réorganisation territoriale ainsi que le rôle des conseils municipaux.

L'objectif est de présenter aux participants la recommandation 351 adoptée par le Congrès en mars 2014. Celle-ci salue les efforts accomplis pour mettre en œuvre les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment au travers des changements constitutionnels en 2005 et l'adoption en 2008 d'une nouvelle loi sur l'autonomie locale de Erevan. Elle invite également les autorités arméniennes à réviser la législation afin de mieux mettre en œuvre le principe de subsidiarité, d'accroître les ressources propres des collectivités et de leur permettre de gérer une part importante des affaires publiques.

Les deux séminaires sont financés par le gouvernement du Danemark dans le cadre du projet « Soutien à la consolidation de la démocratie locale en Arménie ». Il s'agit d'une contribution du Conseil de l'Europe et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pour développer la gouvernance politique locale en Arménie et accroître la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

Les propositions résultant des séminaires seront regroupées dans un document qui sera présenté au gouvernement central par les associations représentant les autorités locales arméniennes.

L'Arménie a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale le 25 janvier 2002 et son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales le 13 mai 2013. Les pays qui ont ratifié la Charte sont liés par ses dispositions. La Charte impose le respect d'un minimum de droits qui constituent le premier socle européen de l'autonomie locale. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe veille au respect de ces principes.

Textes du Congrès sur la démocratie locale en Arménie :
Recommandation 351 (2014)
Rapport CPL(26)2
Charte européenne de l'autonomie locale

Contact :

Sabrina Feletig
Coordinatrice de projet
+ 33 6 50 39 29 10

Armen Varosyan
Responsable principal de projet à Erevan
00 374 10 546322 (ext 117)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Herwig Van Staa (Autriche, PPE/CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux:

Jean-Claude Frécon (France, SOC), Présidente de la Chambre des régions: Nataliya Romanova (Ukraine, GILD)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)